

VINCENNES EN ANCIENNES
Association loi 1901
Siège social
53 Bis rue de FONTENAY
94300 VINCENNES
SIRET 802 087 767 00017

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 27 SEPTEMBRE 2025

Le 27 décembre 2025,
À 9 heures 30,

Les membres de l'association VINCENNES EN ANCIENNES se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social 53 Bis rue de Fontenay 94300 VINCENNES, sur convocation faite à chaque membre.

Il a été établi une feuille de présence signée à l'entrée en séance. Il y a 35 membres présents et 118 représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick GOMEZ, président de l'association.

Monsieur Thierry BRIET est désigné comme secrétaire.

Monsieur Yves MOREAU et Monsieur Bruno SIMOES sont désignés comme scrutateurs.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation du rapport moral du Président.
- Approbation de rapport financier du Trésorier, du bilan et du budget prévisionnel
- Quitus aux administrateurs
- Nomination de 5 administrateurs.
- Rappel des autres membres du conseil d'administration
- Questions diverses

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

- Modification des statuts pour autoriser la nomination de plusieurs vice-présidents

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Divers propos sont échangés portants sur le fonctionnement de l'association.

Les rapports sont lus par les intéressés et sont mis au vote à main levée.

Les administrateurs sollicitant leur renouvellement ou leur nouvelle nomination se présentent.

Leur nomination est mise au vote à bulletin secret.

Il résulte de ces votes les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve le rapport moral du président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve le rapport financier du Trésorier, le bilan et le budget prévisionnel.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après dépouillement des votes il résulte :
Votes exprimés : 153

Sont nommés administrateurs :

Monsieur Eric BRICARD avec 153 voix
Monsieur Roland MIKOWSKI avec 153 voix
Monsieur Richard ROGGERO avec 153 voix
Monsieur Thierry BRIET avec 150 voix
Monsieur Didier LIBE avec 147 voix

L'assemblée rappelle que les autres administrateurs sont les suivants :

Monsieur Christophe CYSSAU
Monsieur Philippe GUIBERT
Monsieur Yves MOREAU
Monsieur Jean Yves MULLER
Monsieur Stéphane PANSERI
Monsieur Bruno SIMOES
Madame Marie-Pierre BRIET
Monsieur Jacques D'ANDREA
Monsieur Patrick GOMEZ
Monsieur Jean-Pierre HOUDEILLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la modification des statuts et la nomination de plusieurs vice-présidents en conséquence elle décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 11 des statuts :

Article 11

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau comprenant 7 membres,

- Un(e) président(e)
- Un(e) ou plusieurs vice-président(es)
- Un(e) secrétaire
- Un(e) trésorier(e)
- Trois membres chargés d'activités opérationnelles selon leurs compétences et les besoins de l'association et notamment la relation avec les membres impliqués.

(Le reste sans changement)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11 heures 30.

Signatures

Patrick GOMEZ
Président de l'assemblée

Thierry BRIET
Secrétaire de l'assemblée

